

Au Fil de la Louette

Bulletin Municipal de Saint-Hilaire

Décembre 2013



Sommaire		Page
ACTUALITES	Etat civil, cérémonie du 11 novembre	2
MUNICIPALES	Conseils Municipaux, INSEE, Syndicat des eaux et assainissement	2-4
	Présentation du PLU	5
ANIMATION	Vide grenier, fêtes des voisins, soirée beaujolais, fêtes de Noel	5à7
Nature	Chemin de randonnées	8
HISTOIRE	Les familles d'artistes de Saint-Hilaire	9-10
ENVIRONNEMENT	Communiqués du SEDRE	11à13

Bulletin Municipal de la Commune de Saint-Hilaire – Allée des Tilleuls – 91780 Saint-Hilaire
Téléphone 0164954085 – Télécopie 0164954682

Actualités Municipales

Etat Civil

Mariages

Charles COLLIN et Tiffany HOFSTETTER
le 09 novembre

Claire VROMANT et Annie PUYBAREAU le
23 novembre

Naissance

Téo CORCEIRO le 20 décembre

Décès

M. Maurice TAMISIER le 10 octobre

M. Jacques PONCET le 10 octobre

Mme Yvette VROMANT le 13 octobre

En mémoire des victimes de la guerre

Lundi 11 novembre, l'armistice 1918 a été commémoré devant le monument aux morts, en présence d'une délégation de l'amicale des anciens combattants et des pompiers accompagnée des habitants de la commune.

Signé en 1918 l'Armistice marque la fin de la première guerre mondiale. Une gerbe a été déposée et les noms des soldats de Saint Hilaire qui se sont sacrifiés lors des différents conflits ont été cités.



Compte-rendu du Conseil Municipal

AVANCEMENT DU PLU

Madame ANTOINE fait part des diverses réunions entre le bureau d'étude et le comité de pilotage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le principe du PLU tel qu'il a été présenté.

RYTHMES SCOLAIRES

Concernant la réforme des rythmes scolaires, vu la charge de financements supplémentaires qui resterait à la charge des communes, le Conseil Municipal décide de voter contre et de prendre une délibération demandant l'annulation de ce décret.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS

La loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit une nouvelle répartition des sièges au sein des conseils communautaires à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, soit dès mars 2014.

L'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le nombre et la répartition des délégués sont établis soit par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant le moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale, soit par application de la loi.

Le bureau communautaire a étudié plusieurs scénarios et une proposition arrêtée par le bureau à l'unanimité des membres présents était guidée par une volonté de permettre de majorer la représentation des communes n'ayant qu'un seul représentant et de rester ainsi fidèles à l'esprit de solidarité entre communes, certaines faisant un effort au profit des autres ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la répartition telle que proposée par le bureau communautaire.

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA RIVIERE LA JUINE ET SES AFFLUENTS (SIARJA)

Signé en 2009, le contrat de bassin de la Juine engage 42 communes, 16 intercommunalités et 3 partenaires techniques et financiers : l'agence de l'eau de Seine-Normandie, le Conseil Régional Ile de France et le Conseil Général de l'Essonne. Il s'agit d'un contrat d'objectif dont la finalité est l'atteinte du bon état écologique des eaux du territoire dans le cadre de la Directive Cadre sur l'eau. Ce contrat de bassin décline un programme d'actions pour les thématiques suivantes : assainissement, gestion des eaux pluviales, pollutions diffuses et phytosanitaires, rivières et zones humides et ressource en eau. Ce contrat se termine le 31 décembre 2013.

Un deuxième contrat va être rédigé courant 2014 en concertation avec les collectivités concernées et les partenaires. Il sera présenté aux collectivités dès que possible. Pour obtenir les subventions dans le domaine de l'eau, les communes doivent s'engager par une délibération de principe dans le futur Contrat de Bassin 2014-2018.

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide de s'engager sur le principe dans le deuxième Contrat de Bassin de la Juine actuellement en cours d'élaboration.

CONVENTION POUR LA GESTION DES BORNES A VERRES

Madame ANTOINE, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention établie entre la commune et le SIREDOM pour la gestion des bornes à verres.

Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

D'autre part, il est prévu qu'au 1^{er} janvier 2014, le taux réduit de TVA applicable aux services de collecte et élimination des déchets augmente pour passer à 10%

Cette hausse représentera un cout supplémentaire pour les collectivités et donc pour les contribuables.

C'est pourquoi, pour des raisons environnementales et économiques, le Conseil Municipal, de Saint Hilaire, demande de considérer la collecte et le traitement des déchets comme un service de première nécessité et ainsi appliquer le taux réduit de TVA à 5%.

RESERVE PARLEMENTAIRE CHAUFFAGE SCOLAIRE

Le chauffage du groupe scolaire étant devenu obsolète, le Conseil Municipal décide de constituer un dossier « Réserve parlementaire » pour aider à assurer le financement du projet de remplacement.



*Recensement de la population de la commune de
Saint-Hilaire*

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014

Population municipale	393
Population comptée à part	17
Population totale	410

La **population municipale** comprend les personnes ayant résidence habituelle sur le territoire de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, la communauté faisant partie de la liste suivante:
 - o services de séjour des établissements de santé, établissements sociaux, maisons de retraite, foyers et résidences sociales
 - o communautés religieuses
 - o casernes ou établissements militaire
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale dans la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

*Syndicat intercommunal des eaux et assainissement Chalò-
Saint-Mars/Saint-Hilaire*

Le règlement du syndicat de l'eau, applicable au 14 octobre 2013, sera distribué aux habitants de la commune en début d'année.

L'essentiel du règlement du syndicat des eaux en 5 points :

- votre contrat
- les tarifs
- le compteur
- votre facture
- la sécurité sanitaire



Au Fil de la Louette

Présentation du PLU

Le mardi 3 décembre à 20h 30, beaucoup de Saint-Hilairois ont sacrifié la soirée télé pour venir s'informer, à l'invitation du conseil municipal, des nouvelles dispositions que la mise en place du PLU de Saint-Hilaire va entraîner.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est destiné à remplacer le POS (Plan d'Occupation des Sols) dont il reprend les grandes lignes. La répartition du territoire entre les terres agricoles, les zones naturelles et les terrains constructibles n'est pas modifiée, même si on dénote une certaine extension des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). L'objectif des élus est de conserver au village son caractère rural, en maintenant constante la population actuelle d'environ 400 habitants. Compte tenu des évolutions sociologiques (familles monoparentales...) le nombre moyen d'habitants par logement tend à diminuer, ce qui implique que, pour maintenir constant le nombre d'habitants, la construction ou la réaffectation d'une douzaine de logements sera nécessaire au cours de la prochaine décennie.

Ceci se fera, non pas en créant de nouveaux lotissements, mais prioritairement en occupant les « dents creuses » c'est-à-dire les terrains libres constructibles situés entre des bâtiments préexistants.



Animations

Une belle journée pour chiner

Le 6 octobre une quarantaine d'exposants étaient présents pour la nouvelle édition du vide grenier de la commune.

Toute la journée les visiteurs ont pu rechercher les bonnes affaires et se restaurer à la buvette installée par le comité des fêtes de Saint Hilaire.

Cette journée est conçue pour animer le village et les recettes servent à financer, en partie, les fêtes de Noël organisées pour les enfants du village.



Au Fil de la Louette

Fête des voisins le vendredi 31 mai

Comme chaque année, et malgré un temps maussade, la fête des voisins a été célébrée au hameau des Cours.

Dans la joie et la bonne humeur, toutes les générations se sont retrouvées autour de la même table.

Merci à Odette et Henri BASSIERE qui ont mis à disposition leur garage, tables et fauteuils de jardin, pour que la fête soit réussie.



Soirée Beaujolais Nouveau le 23 novembre

Près de 100 personnes se sont retrouvées le samedi 23 novembre à la salle des fêtes de Saint Hilaire pour célébrer le beaujolais nouveau.

Avec des assiettes de charcuteries et de fromages, ce vin, avant tout festif, a réussi à remplir son rôle pour faire la fête.

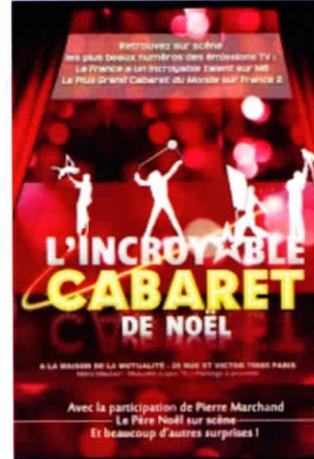


Spectacle de Noël

Spectacle de Noël au **THEATRE DE LA MUTUALITE**

Un spectacle vitaminé et plein de surprises avec des artistes du Plus Grand Cabaret du Monde ont ravi les enfants de Saint Hilaire le samedi 07 décembre.

Numéros à couper le souffle et artistes exceptionnels se sont donnés rendez-vous sur scène pour le plus grand plaisir de tous les enfants de la commune qui ont participé à ce spectacle.



Arbre de Noël

Comme chaque année le Père Noël est passé à Saint Hilaire.

Les 41 enfants de la commune, scolarisés dans le regroupement scolaire, ont reçu leur cadeau.

Ensuite les enfants ont reçu une collation. Cet après midi récréative est offerte par la commune et le comité des fêtes qui, à travers toutes les manifestations, peut ainsi récompenser les enfants qui ont été sages toute l'année.



Nature

Les chemins de randonnée intercommunaux Châlo-St-Hilaire

Les panneaux équipés de planimètres (voir la maquette ci-dessous) ont été commandés et seront prochainement implantés aux deux points de départ des circuits : face à la mairie pour St-Hilaire et parking du parc Bouniol pour Châlo.



Au niveau des Cours, la jonction entre la piste cyclable et la route de la pierre levée a fait l'objet d'un aménagement, sur une parcelle acquise par la commune. (photo ci-contre)

Le mobilier « urbain » (bornes et panneaux de signalisation, barrières, bancs) a été défini et sera mis en place en fin d'année.

Le circuit court dit « circuit de la Chalouette » comporte 9 stations d'observation et environ 4 km de marche.

Le circuit long dit « circuit de la Louette » représente 14 stations d'observation et 12 km de marche.

Les livrets pédagogiques édités pour illustrer et commenter ces deux circuits seront mis gracieusement à la disposition des randonneurs et du public dans les mairies de Châlo-St-Mars et St-Hilaire.

Encore une famille d'artistes à Saint-Hilaire !

Nous savions que la famille Dorival avait habité le château de Champrond durant une quinzaine d'années et qu'Emile Dorival fut à deux reprises élu maire de St-Hilaire. Ce que nous ignorions, c'est que les Dorival furent aussi une famille de peintres de talent. Merci à Bernard Gineste (Corpus Etampois) de nous l'avoir fait découvrir à travers son travail de dépouillement de la presse locale ancienne et son article dans bbase n°3 (site : corpusetampois.com).

Qui sont les Dorival ?

Emile Dorival est né à Vire (Calvados) en 1848. Il épouse au Havre en 1882, Berthe Marie Dubourg avec qui il aura au moins 6 enfants. Il est directeur d'assurances et achète le domaine de Champrond en 1890. Il entreprend aussitôt une campagne de reconstruction. Il fait établir une canalisation d'eau pour alimenter l'étang de son parc à partir de l'eau de la Louette pompée au moulin de la planche, puis une turbine pour alimenter le château en électricité. En 1902, il est élu maire de St Hilaire, puis réélu en 1904. Emile Dorival fut aussi membre de la Société des Amis du Musée d'Étampes. Il vend Champrond en 1905 et revient probablement au Havre où il meurt en 1921.

Louise, sa fille, probablement le 5^{ème} enfant du couple, naît à Champrond le 2 mai 1894. Elève de Guillou Bompard, elle débute en 1921 au Salon des Artistes français avec des natures mortes ; elle exposera aussi ensuite au Salon d'automne.

Son frère cadet, Robert Emile Dorival, né à Champrond en 1896, peintre lui aussi, élève de Laparra, A. Guillou et A. Laurens, débute en 1924 au Salon des Artistes français où il expose des natures mortes. La même année, il épouse en 1924 Marie Rheins, née à Saint-Leu-Taverny (Val-Oise), professeur de dessin à Paris. Le couple s'installera à Etampes, puis à Aix-en-Provence à partir de 1934. Marie Dorival-Rheins obtint une mention honorable au Salon des Artistes français de 1938 pour le *Portrait d'une Arlésienne*, conservé au musée d'Aix.

Robert décède à Aix en 1942. Marie est décédée après 1957, date à laquelle elle donne encore des eaux-fortes.

Le salon de 1924

Le 26 septembre 1924 est inauguré le premier salon artistique de la région d'Etampes.

Les comptes rendus qu'en a faits la presse locale (L'Abeille d'Etampes et le Réveil d'Etampes) nous donnent de précieux renseignements sur les talents de la famille Dorival. L'exposition qui réunissait 175 œuvres remporte un grand succès. Il n'est pas facile de savoir combien d'œuvres exactement sont présentées par nos artistes Saint-Hilairois, les deux journaux ne citent pas exactement les mêmes.

Louise Dorival expose des fleurs : *Nappe rose*, *Capucines*, *Roses rouges*, *Bégonias*, *Zinnias*, *Violettes*, qui, nous dit l'Abeille d'Etampes, ont la faveur des officiels et des visiteurs.



Louise Dorival, Bouquet de fleurs (huile sur toile, 65 cm sur 50)

Au Fil de la Louette

Le Réveil d'Etampes est plus enthousiaste :

Mlle Louise Dorival, est, on peut le dire, née artiste. Ses premiers essais, eux-mêmes, n'ont pas semblé quelconques à ses professeurs et son tempérament s'est rapidement affirmé, comme aussi sa personnalité.

Mlle Dorival peint avec ferveur et avec joie. Éprise de la couleur, elle possède tout ensemble un charme bien féminin et une puissance, une fougue toutes masculines. Ses compositions sont solides, bien équilibrées, traitées avec une éclatante vigueur et admirablement comprises pour orner de jolis intérieurs.

Sa belle-sœur Mme Dorival Rheins, expose : *Les Toits de Chaume, L'allée au printemps, Intérieur, Anémones, et Le Baiser sur le Seuil.*

Robert Dorival, lui, expose des toiles un peu impressionnistes selon l'Abeille d'Etampes. Le Réveil d'Etampes nous en dit plus :

M. Dorival, sur 6 toiles, nous en présente deux — la Vierge au Gui (66), Harmonie en gris et rose (63) — qui figurèrent, la première en 1922, la seconde en 1923, au Salon d'Automne, à Paris, et deux — le Coin de Commode (64), Nature morte à l'estampes (68) — qui furent reçues cette année au Salon des Artistes Français.

Les Jouets (47) et Intérieur (65), dans lequel on sent l'influence des peintres espagnols en renom, sont les dernières des toiles — et non les moins intéressantes — terminées par M.

Robert Dorival.

Notre concitoyen a une grande recherche de style. Il a de la puissance et de beaux coloris. La charpente est forte et la matière dense. On peut lui prédire une belle carrière.

Le Bénézit (dictionnaire de référence des peintres) qualifie Robert Dorival de *Peintre de natures mortes, cubiste.*



Robert Dorival, (huile sur toile, 55 cm sur 46)

Nous sommes fort peu documentés sur la production de ces peintres Saint-Hilairois. Des habitants d'Etampes et des environs ont acquis de leurs œuvres. Si vous en connaissez, prière de le faire savoir à la rédaction du *Fil de la Louette*.



Communiqués du SEDRE

Depuis plusieurs mois maintenant, le SEDRE (*Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Etampes*) s'inscrit dans une dynamique de changements avec en premier lieu les récentes modifications survenues au sein du Bureau du Syndicat.

Suite à l'intégration des 11 communes indépendantes du SEDRE à la Communauté de Communes de l'Étampois Sud Essonne, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convenait de procéder à une nouvelle désignation du Bureau du SEDRE. C'est ainsi que le 20 février 2013, Monsieur Thierry BESTARD, délégué de la commune de Lardy, a succédé à Mr Alain GUERMONPREZ et qu'un nouveau Bureau a été élu.

La nouvelle équipe ainsi constituée a dès son installation, engagé une analyse minutieuse de la situation financière du Syndicat. Parallèlement, les Services de l'État, plus particulièrement de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne ont été saisis afin de procéder à un contrôle. Ces investigations ont confirmé des anomalies dans la gestion financière telles que le soupçonnaient certains délégués.

Il a, en effet, été constaté un nombre important de factures de prestataires impayées, notamment du SIREDOM (*Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures ménagères*). Certaines de ces factures ont pu être réglées dans le cadre d'un plan de redressement mensuel mais il reste à devoir au SIREDOM la somme de 560 000€ au titre de l'année 2012.

D'autres arriérés ont également été révélés. Ils sont essentiellement dus à une situation financière fragile, plus précisément à un manque de Trésorerie. Cette insuffisance trouve son origine dans des dysfonctionnements notamment sur le plan financier, tels que des recettes de la Redevance Incitative non recouvrées, des subventions non versées (dont l'ADEME pour un montant de 348 000€ suite à une gestion déficiente de ce dossier), et un arriéré de 370 000€ au SIREDOM résultant de factures de loyers, traitement des déchets et déchèteries de 2005 à 2008.

La nouvelle équipe s'est engagée à faire son possible pour redresser dans les meilleurs délais la situation du Syndicat tout en préservant l'intérêt des usagers.

En effet, Monsieur le Préfet de l'Essonne peut faire procéder au mandatement d'office de la somme de 560 000€ au prochain budget, ce qui pourrait entraîner une répercussion sur la grille tarifaire de la redevance incitative d'au moins 80€ par abonné.

Le comité syndical a donc décidé, pour éviter une telle situation et impacter au minimum les ménages en cette période difficile, de souscrire un emprunt restructurant afin d'étaler la dette sur 8 ans.

Cette charge supplémentaire indépendante de la volonté de la nouvelle Direction représente une douzaine d'euros par abonné soit environ 1€ par mois.

Ce point sera débattu par la Commission Finances et le Conseil Syndical chargé de voter la Grille tarifaire.

Bureaux : ECOSITE SUD ESSONNE – 15-17 rue de la Butte Cordière – 91150 ETAMPES
Téléphone : 01.64.94.56.21 – Télécopie : 01.64.94.96.78 – e-mail : sedre91@orange.fr
www.sedre91.fr

Au Fil de la Louette



Le Bureau du SEDRE est parfaitement conscient des interrogations et des réactions légitimes que cette hausse va susciter parmi les administrés mais la situation actuelle du Syndicat ne permet pas de s'engager sur une autre voie, ce qu'il regrette fortement.

Les délégués des communes y compris les membres du bureau ont voté les budgets tels qu'ils leur étaient présentés et dans une relation de confiance avec la Gouvernance mais les investigations conduites par le nouveau bureau, confirmées par les Services Fiscaux, ont démontré que les éléments soumis au vote, ne correspondaient pas à la réalité plus particulièrement en ce qui concerne l'arriéré du SIREDOM qui n'est apparu au budget primitif qu'en 2011 après les travaux de la commission ; Situation qui était difficilement décelable avant cet important travail d'analyse financière. Conscients des difficultés, tous les délégués ont la volonté de rétablir la sincérité des comptes.

Cependant, en aucun cas la redevance incitative ne peut être remise en cause et rendue responsable de cette dérive financière puisque les tarifs pratiqués et les retours liés à la qualité du tri et à sa valorisation permettent son financement.

En effet, sur le budget global 2012 du SEDRE, 68% ont été financés par le recouvrement de la Redevance Incitative et les 32% restant ont été couverts par les retours financiers des filières de recyclage grâce aux efforts de tri et à l'engagement des administrés.

Aussi, la nouvelle équipe a établi le budget 2013 avec une grande rigueur et des restrictions sont intervenues sur plusieurs postes. Cela nous a conduit à créer un budget mensuel à l'instar d'un ménage afin d'avoir une meilleure lisibilité des dépenses et des recettes.

Ce budget a été analysé par un expert financier du Centre Interdépartemental de Gestion et approuvé par les Services de l'Etat.

La nouvelle équipe a fait part de son attachement à mettre en œuvre les moyens permettant d'atteindre la qualité de service qu'elle doit à l'ensemble de ses concitoyens.

Dans ce contexte difficile, les nouveaux membres du Bureau du SEDRE ont fait le choix du consensus et de la transparence et vous pouvez compter sur leur engagement pour assainir la situation.

Thierry BESTARD
Président du SEDRE

Ordures Ménagères

Sont collectés :

- uniquement les bacs gris à couvercle bordeaux, pucés et homologués par le SEDRE, couvercle fermé

Sont refusés :

- les déchets en vrac, présentés en dehors des conteneurs
- tout sac présenté sur le couvercle ou posé à terre
- les conteneurs non homologués ou sans puce



 - Conformément aux articles 724-1 et 724-6 du Règlement du Service Public d'Élimination des Déchets (disponible sur www.sedre91.fr), le non respect de ces consignes peut entraîner l'attribution d'un bac d'un volume supérieur.

- L'utilisation des bacs homologués gris à couvercle bordeaux est interdite pour les autres collectes.

Emballages et journaux-magazines

Sont collectés :

- dans l'ancien bac d'ordures ménagères
- dans le bac de tri prévu à cet effet
- dans des conteneurs à roues adaptés aux véhicules de collecte
- en vrac dans les bacs

Sont refusés :

- les sacs plastiques
- tout bac de tri contenant des sacs plastiques



 - Seuls les bacs mis en service il y a moins de 5 ans sont remplacés en cas de dégradation lors de la collecte.

- Consultez les consignes de tri dans le Guide du tri disponible en mairie ou sur www.sedre91.fr

Emballages en verre

Sont collectés :

- uniquement dans les bornes d'apport volontaire de votre commune (renseignements en mairie).

 - Consultez les consignes de tri dans le Guide du tri disponible en mairie ou sur www.sedre91.fr

Végétaux

Sont collectés :

- les tontes, feuilles, fleurs et tailles
- en fagots attachés (longueur : 1m max - diamètre : 50cm max)
- dans des sacs plastiques ouverts
- dans des sacs en papier recyclable ouverts
- dans des conteneurs renforcés spécifiques aux déchets verts, couvercle ouvert

Sont refusés :

- les sacs fermés
- les sacs en toile ou tissés
- les branchages de plus de 5 cm de diamètre

 Le volume total ne doit pas excéder 10 unités (fagots, sacs...).

- Pour réduire votre quantité de déchets verts, pensez aux composteurs individuels. Renseignements en mairie.

Encombrants

Sont refusés :

- **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques :** Electroménagers, écrans, ordinateurs...
- **Déchets Dangereux des Ménages :** Solvants, peintures, vernis, colles, acides, diluants, huiles de moteurs, graisses, bouteilles de gaz, extincteurs, piles, batteries, bombes aérosols, désherbants, produits phytosanitaires, tubes néons, produits de laboratoire, déchets médicaux, produits non identifiés...
- **Carcasses ou pièces détachées automobiles :** Pneus, jantes, moteurs...
- **Déchets issus des chantiers :** Amiante, gravats, ciment...

 - Le volume total des encombrants ne doit pas excéder 1m³ par habitation.

- Pour les encombrants et les déchets refusés cités ci-dessus (sauf l'amiante) ayez le réflexe déchèterie! Ils seront alors valorisés et non destinés à l'enfouissement. + d'infos sur www.sire-dom.com

Un doute, une question,
contactez le SEDRE au 01.64.94.56.21
ou www.sedre91.fr

Informations Pratiques

Pompiers **18**

Chalo-St-Mars 01 64 95 40 44

Etampes 01 64 94 00 18

Samu 91 **15**

Gendarmerie 01 64 59 70 73

La Mairie

Coordonnées

Téléphone 01 64 95 40 85

Fax 01 64 95 46 82

Accueil du public

Lundi 18h - 19 h

Vendredi 18h30 - 19h30



LA POSTE

Agence postale de Châlo-Saint-Mars

Accueil du public

Lundi, Mercredi, Vendredi
et Samedi de 9h à 12h

Mardi de 16h à 19h .

Fermé le jeudi.

Téléphone : 01 64 95 49 63

EDF dépannage : **0810 33 30 91**

Assurance Maladie : **0820 90 41 25**

ALLO TAXIS ETAMPES **0164 94 73 00**

Car ORMONT : **0164 94 55 45**

Sous Préfecture : **0169 92 99 91**

Caisse d'Allocations Familiales :

0169 26 85 00

Ambulance Saint Gilles : **0164 94 13 85**

Centre hospitalier : **0160 80 76 76**

Déchetterie d'Etampes : horaires d'ouvertures de la déchetterie :

Du lundi au samedi : 9h à 12h / 13h à 17h

Dimanche : 9h à 12h

Fermé le jeudi

Planning des collectes

Lundi déchets verts

Mardi ordures ménagères

Jeudi tri

Les containers doivent être
déposés au plus tôt la veille sur le
trottoir.

Transport à la demande

Le TAD est un mode de transport
de voyageurs. Un minibus vous
prend en charge et vous dépose à
un point d'arrêt défini d'une autre
commune de votre zone ou d'un
pole d'intérêt. Le déclenchement
de ce type de transport se fait par
réservation en appelant le :
0 800 971 251 jusqu'à la veille
du départ avant 14H00.

1^{er} semestre 2014 : fêtes et évènements

Dimanche 12 janvier 2014

Présentation des vœux de Madame Le Maire et du Conseil Municipal à la population, suivi de la traditionnelle galette des rois.

Samedi 08 février 2014

Soirée couscous

Samedi 08 mars 2014

Repas des seniors de plus de 65 ans.

Dimanche 23 mars et 30 mars

Elections municipales

Jeudi 8 mai 2014

Cérémonie de l'Armistice de 1945

Dimanche 25 mai

Elections Européennes

26 et 27 juillet 2014

9^{ème} rassemblement des Saint-Hilaire de France à Saint-Hilaire du Rosier (38)

Site de l'amical des Saint-Hilaire de France : sainthilairedefrance.planet-allier.com

Intempéries neige verglas

Un arrêté de police prescrit aux habitants de répandre sur le trottoir situé devant leur propriété, dès qu'il y a du verglas, soit du sable, soit d'autres matériaux susceptibles de prévenir les chutes. Il leur est également demandé de déneiger suffisamment pour permettre le passage des piétons devant leur maison. (Art.L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)



*La rédaction souhaite à tous ses meilleurs
vœux pour l'année 2014*



Edité par la mairie de St Hilaire
Rédaction
Pierrette Antoine
Philippe Parot
Marc Sauvage
Jean Marc Warembourg

